

J'♥IME MON TERRITOIRE, J'AGIS !

- de DÉCHETS, + de TRI avec la REOMi

Changer un peu ses habitudes : réduire sa production de déchets



J'achète eco-responsable :

Produits pas ou peu emballés, lavables ou réutilisables plutôt que jetables...

Je limite le gaspillage alimentaire :

Je réalise une liste de courses, je fais attention aux dates de péremption, je cuisine les restes...

Je fais attention au tri des déchets :

Je respecte les consignes de tri et utilise les moyens mis à ma disposition.

Pour mieux trier ses déchets :

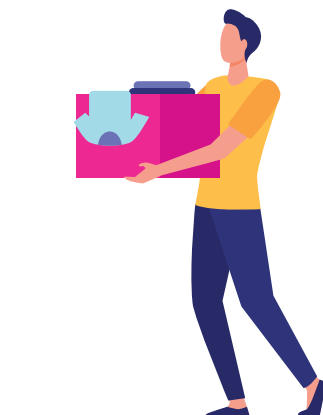
J'utilise les contenants mis en place par le SYDED pour les verres, papiers, emballages...

Je composte les déchets, pour réduire jusqu'à 38% le contenu de la poubelle :

- déchets de cuisine (restes de légumes, épluchures...)
- déchets de jardin (feuilles, tonte...)



J'utilise les déchèteries pour les autres déchets : cartons, bois, déchets de taille, branchages, plastiques, gravats, tout-venants...



J'offre une 2ème vie à mes vêtements et textiles usagés, en les mettant dans les containers mis à ma disposition sur les communes et en déchèteries. **En aucun cas dans le bac ordures ménagères.**



AVIS DE PASSAGE EN CAS D'ABSENCE

Vous étiez absent lors de la venue dele.....

Votre jour de collecte est le Merci de sortir votre bac la veille de ce jour.

Votre lieu de collecte est désormais devant votre domicile visible et accessible depuis la voie publique, ou à l'adresse suivante :

Vous avez été doté d'un bac correspondant à un foyer composé de personnes.

Si ce n'est pas la composition actuelle de votre foyer, merci de rappeler le service au numéro ci-dessous.



Infos et renseignements : SERVICE DÉCHETS

05 44 21 44 23 (non surtaxé)

du lundi au vendredi 10h-12h30 / 13h30-18h



DES BACS PUCÉS POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ELAN S'ENGAGE... Passage en REOMi



REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES *incitative*

POURQUOI S'ENGAGER DANS LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Face à l'augmentation du coût des ordures ménagères et à notre totale volonté de respecter l'environnement, nous apportons des changements importants dans la gestion des déchets.

Ainsi à compter du 1er janvier 2023 chacun paiera en fonction du nombre de levées de son bac et donc de sa production de déchets. Ce système encourage chacun à agir sur sa production de déchets avec pour objectifs de :

- ✓ Moins produire d'ordures ménagères résiduelles (déchets qui ne se trient pas).
- ✓ Plus trier pour recycler et valoriser verre, papier, cartons, emballages plastiques, métaux, dépôts en déchèteries, compostage...
- ✓ Mieux consommer en privilégiant des produits en vrac : moins d'emballages, moins de gaspillages...

La réussite de ce projet est commune. Elle dépend de chacun.

LES BACS À PUCES ARRIVENT CHEZ VOUS !

Tous les foyers vont bénéficier d'un suivi personnalisé >> 2 méthodes vont être appliquées :

Méthode 1 : la majorité des foyers se voit attribuer un bac équipé d'une puce d'identification affectée à son compte usager (adresse, nombre de personnes dans le foyer, forfait appliqué) .

La **puce est lue à chaque levée du bac** par nos bennes à ordures équipées d'un système d'informatique embarqué. Cette donnée (date et nombre de levées) est transmise en temps réel au logiciel dans l'espace de facturation.

Méthode 2 : les foyers ne pouvant bénéficier d'un bac individuel (logements collectifs...), auront à leur disposition des bacs collectifs sécurisés (avec contrôle d'accès), destinés à accueillir des sacs prépayés.

Ces sacs prépayés seront facturés sur votre compte usager (adresse, nombre de personnes dans le foyer, forfait appliqué) .

Dans les 2 cas, votre facture sera semestrielle. Vous y retrouverez :

Votre **part fixe** (nb de levées du forfait) + votre **part variable** en cas de dépassement du forfait.



SEULS LES BACS PUCÉS SERONT COLLECTÉS.



Je sors mon bac visible et accessible quand il est plein, couvercle fermé : un bac à moitié plein compte pour 1 levée.



Je contacte le Service Déchets lors d'un changement d'adresse, de nombre d'occupants dans le foyer, en cas de vente ou de déménagement pour mettre à jour ma situation. Le bac est affecté à l'adresse, il ne doit pas quitter celle-ci.

À retenir

